

Le gouvernement et le vérificateur général sont d'accord pour estimer qu'un système d'information qui assure la liaison entre le comité du budget et celui des comptes publics serait sans doute un des meilleurs moyens de faciliter l'imputabilité. Il en résultera une certaine uniformité . . .

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le vice-premier ministre invoque le Règlement.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ANNONCE DE LA DISSOLUTION ET DE LA TENUE D'ÉLECTIONS
LE 22 MAI

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Je voudrais informer la Chambre que le premier ministre (M. Trudeau) s'est rendu chez le Gouverneur général il y a

Dissolution des Chambres

quelques instants. J'aimerais en conséquence informer la Chambre que la présente législature du Canada est dissoute.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Par proclamation sous le grand sceau du Canada, la législature actuelle est dissoute à compter du 26 mars 1979 et les députés et sénateurs sont libres de partir. J'aimerais ajouter que les élections auront lieu le 22 mai.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Je ne puis que dire, dans les circonstances, que je m'empresse de quitter le fauteuil. Je voudrais exprimer à tous les députés de la Chambre mes plus sincères remerciements pour la collaboration et l'appui qu'ils ont accordés à la présidence pendant cette période assez longue. Si le cœur leur en dit, j'attendrai les députés dans la salle 16.

Des voix: Bravo!

(La trentième législature a été dissoute à 9 heures du soir, par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général.)

FIN DU VOLUME IV